



Déclaration CFDT : Avis sur l'ordre de maintien en fonction sur les postes de sécurité

En marge d'un mouvement de grève initié par une partie du personnel et encadré par la CGT, la direction demande aux organisations syndicales représentatives, lors d'un CSE extraordinaire, leur avis sur un ordre de maintien en fonction sur les postes de sécurité.

La **CFDT**, en tant qu'organisation syndicale responsable, ne peut cautionner de mettre en péril la sécurité du personnel, sûreté du site ainsi que l'outil industriel, pour un mouvement de grève de tout ou une partie du personnel et pour quelque motif qu'il soit.

La **CFDT** ne comprend pas qu'après des années de négociations sur la nécessité d'avoir un effectif minimum de sécurité, le personnel concerné, de part leur absence, puisse mettre en péril les installations.

En considérant que cet ordre ne concerne que le personnel gréviste formé, identifié comme ayant à charge cette fonction de sécurité et sûreté et à la demande de la direction, la **CFDT** se positionne donc **POUR** cet ordre de maintien.